



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 12 mai 2022 à 20 h, à l'Hôtel de Ville situé au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents :

Messieurs les conseillers, Louis-Marie D'Anjou, Léo Lepage-St-Amand, Réjean Gagné, Gaëtan Gagné et madame la conseillère Odile Roy, formant quorum sous la présidence de madame la conseillère Odile Roy, Pro-Maire.

Sont absents : Le Maire Réjean Lagacé et le conseiller Denis Viel.

Est aussi présent monsieur Laval Robichaud, directeur général.

1- Ouverture

Considérant l'état d'urgence sanitaire en lien avec la pandémie de la Covid-19;

Considérant que le conseil de la Ville de Causapscal a émis son intention de respecter les décrets gouvernementaux concernant la pandémie;

Considérant que le conseil de la Ville de Causapscal autorise que la présente séance soit tenue en présentiel en respectant le port du masque et la distanciation;

En conséquence :

Madame la Pro-Maire Odile Roy déclare la séance ouverte, le quorum étant atteint.

2- Adoption de l'ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Dépôt des états financier
4. Pandémie – Covid 19
5. Droit de vote du pro-Maire à la MRC
6. La ministre de la Culture – Démolition en partie – Simon Lavoie
7. PIIA Claude Delarosbil
8. PIIA Les Petits Plaisirs Glacés
 - A. Choix sur le projet
 - B. Aménagement terrain
 - C. Cabanon
9. Dons
10. Affaires Nouvelles
 - 10.1 Autorisation d'assister à AGA de touriste Gaspésie
11. Période de questions
12. Levée de la séance

2022-05-119

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter l'ordre du jour avec ajout aux affaires nouvelles.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Dépôt des états financier

M. Christian Gendron de la firme Mallette présente et dépose le rapport du vérificateur externe, pour l'année 2021, comme le stipule l'article 108 et suivant de la Loi sur les Cités et Villes

4- Pandémie – Covid 19

Considérant l'état d'urgence sanitaire en lien avec la pandémie de la Covid-19;

Considérant que le conseil de la Ville de Causapscal a émis son intention de respecter les décrets gouvernementaux concernant la pandémie;

2022-05-120

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'autoriser la présence de la population aux séances du conseil de la Ville tout en respectant la distanciation entre les membres du conseil et le port du masque par les gens qui le désirent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Droit de vote du pro-Maire à la MRC

2022-05-121

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de nommer Mme Odile Roy à titre de maire-suppléant et de substitut du maire au Conseil de la MRC de La Matapédia avec droit de vote ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- La ministre de la Culture – Démolition en partie – Simon Lavoie

2022-05-122

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyée par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la demande de M. Simon Lavoie qui désire démolir la partie avant du bâtiment principal du 206, rue St-Jacques Nord pour lui redonner l'apparence d'origine, de 1917, qui est dans la catégorie patrimoniale, et doit satisfaire le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7- PIIA Claude Delarosbil

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbanisme (CCU);

2022-05-123

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné: d'accepter la demande, #DPTFL220085 du propriétaire M. Claude Delarosbil. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant la construction d'un balcon en cours latérale qui va dépasser de 1.5 mètre la façade.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8- PIIA Les Petits Plaisirs Glacés

- A. Choix sur le projet
- B. Aménagement terrain
- C. Cabanon

Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbanisme (CCU);

2022-05-124

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'accepter les demandes, #DPTFL220086 et #DPADL220087 du propriétaire de Les Petits Plaisirs Glacés inc.. Ces travaux concernent le plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA), impliquant :

- a. La construction d'un prolongement de toiture pour créer une véranda, espace repas extérieur, dont la finition sera la même que la partie principale du bâtiment : trois options de construction sont présentées et le CCU privilégie les deux premières options, donc le propriétaire devra choisir entre ces deux options;
- b. L'aménagement extérieur de la cour et stationnement;
- c. L'ajout d'un cabanon dont la finition extérieure est la même que le bâtiment principal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9- Don

2022-05-125

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de verser les dons suivants :

- 1000 \$ KERMESSE 2022 à Sayabec
- 250 \$ Société Alzheimer du Bas Saint-Laurent
- 100 \$ Adhésion à la Table de concertation bioalimentaire du Bas-Saint-Laurent
- 200 \$ Chorale de Causapscal

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10- Affaires Nouvelles

10.1 Autorisation d'assister à AGA de touriste Gaspésie

Considérant l'obligation pour un membre de l'Association touristique régionale de la Gaspésie d'être autorisé pour voter et représenter le conseil de la Ville de Causapscal;

2022-05-126

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyée par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'autoriser et de nommer Mme Édith Ouellette, directrice du Service de la Culture, Patrimoine et du Tourisme, pour la Ville de Causapscal, à titre de la personne déléguée, à représenter notre organisme lors de l'assemblée générale annuelle de l'Association touristique régionale de la Gaspésie, qui se tiendra au Rodeway Inn, 20 rue Adams, Gaspé, le mercredi 25 mai 2022

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11- Période de questions

Aucune question.

12- Levée de la séance

2022-05-127

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de lever la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Réjean Lagacé, maire

Laval Robichaud, directeur général et
Secrétaire-trésorier